

# CONFESSION DE FOI ET PRINCIPES ECCLESIASTIQUES

de l'Association Evangélique d'Églises Baptistes de Langue Française

## Première partie: CONFESSION DE FOI

### **1. Le vrai Dieu**

Nous adorons un seul Dieu, l'unique, en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit. Il est éternel, infini, immuable, tout-puissant, omniprésent, omniscient, parfaitement sage, saint, juste et bon. Il est esprit. Il est lumière et vérité. Il est amour. Il est le créateur de toutes choses. A lui sont dus, au suprême degré, confiance, obéissance, reconnaissance, amour et louange.

### **2. Les Saintes Écritures**

Nous croyons que la Bible est la Parole que Dieu nous adresse. En elle réside la seule et infaillible règle de foi et de vie, ainsi que les critères fondamentaux pour éprouver toute doctrine, toute tradition, tout système religieux ou ecclésiastique et toute action chrétienne. La révélation qu'elle nous apporte ne saurait être modifiée ni complétée par aucune autre.

Nous croyons que le Saint-Esprit a souverainement présidé à l'origine et à la formation des soixante-six livres du recueil biblique. Nous croyons qu'il en a lui-même assuré l'enseignement parfait et l'entière vérité par l'intermédiaire des auteurs qui, dans leur humanité et par sa divine inspiration, ont contribué à nous communiquer la Parole de Dieu.

Nous croyons que la Bible révèle tout ce que nous avons à connaître pour parvenir au salut, pour vivre selon Dieu et trouver notre joie en lui.

### **3. La création et l'homme**

Nous croyons que Dieu, dans sa parfaite bonté, a créé l'univers et tout ce qu'il contient. Nous croyons que cette création était, à l'origine, entièrement bonne, et qu'elle reste orientée vers la réalisation d'un projet de justice et d'amour.

Nous croyons que Dieu a créé l'homme et la femme en son image, pour les associer à son œuvre et à la manifestation de sa gloire.

#### **4. La rupture et ses conséquences**

Nous croyons que, créés moralement justes et bons, nos premiers parents ont consciemment désobéi à leur Créateur. Ils ont ainsi perdu leur condition première, et la création tout entière subit les conséquences de leur faute.

Nous croyons que, depuis lors, tous les hommes, leurs descendants, se trouvent séparés de Dieu, enclins au mal et asservis au péché. Ils transgressent les lois divines et demeurent, en conséquence, exposés à une perte éternelle. Satan, instigateur de la rupture entre l'humanité et son créateur, et ceux des anges qui, avec lui, contribuent à entretenir cet état de choses, sont voués à un châtement éternel.

Nous croyons que Dieu, dans sa bonté, a voulu offrir aux hommes un accès à sa grâce. Personnellement et directement responsable devant Dieu, tout être humain est ainsi appelé à déterminer librement son sort éternel par la position spirituelle qu'il prend durant sa vie, à la clarté des lumières qui lui sont accessibles.

#### **5. Jésus-Christ et son œuvre**

Nous croyons que, Parole éternelle de Dieu, le Fils Unique est devenu un homme en la personne de Jésus de Nazareth. Il est le Christ, le Messie promis par les prophètes. Conçu du Saint-Esprit et né d'une vierge, il est aussi réellement homme que réellement Dieu. Tout en s'étant volontairement abaissé, le Fils de Dieu a manifesté la même perfection dans le domaine du vrai et dans le domaine du bien. Tenté comme nous en toutes choses, il est demeuré parfaitement saint. Dans sa vie comme dans sa mort, il a pleinement accompli la volonté de Dieu, exprimé sa pensée et incarné l'immensité de son amour.

Nous croyons que Jésus-Christ a volontairement souffert et qu'il est mort sur la croix. Pour satisfaire à la justice divine, il a offert sa vie parfaite en sacrifice expiatoire pour les pécheurs.

Nous croyons que Jésus-Christ est corporellement ressuscité et qu'il a été élevé au ciel. Il siège à la droite du Père et partage sa gloire. Il intercède auprès de lui pour les siens ; il reviendra pour les prendre avec lui et pour établir le règne de Dieu dans toute sa gloire. Il est le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Il sera le juge des vivants et des morts. Il est le Sauveur et le Seigneur.

#### **6. Le salut par Jésus-Christ**

Nous croyons que c'est par grâce que les hommes peuvent être sauvés, par le moyen de la foi. Le salut est pleinement accordé à toute personne qui, à la lumière de l'Évangile et sous l'action du Saint-Esprit, met sa confiance en Dieu, se repent de ses péchés et se réclame de l'œuvre expiatoire accomplie à la croix. Placé au bénéfice de la mort et de la résurrection de Christ, le pécheur est pardonné et déclaré juste par Dieu. Baptisé dans l'Esprit qui le régénère, il reçoit la vie éternelle, qui implique le renouvellement de l'être tout entier.

#### **7. Le Saint-Esprit et son action dans la vie chrétienne**

Nous croyons que le Saint-Esprit, personne divine, agit en appliquant au cœur les vérités de l'Écriture, avec laquelle il ne saurait être en désaccord. Il produit ainsi, en ceux qui sont élus selon le dessein de Dieu, la vie chrétienne dans son principe et dans ses effets ; il les rend capables d'y progresser et d'y persévérer jusqu'à la fin.

Nous croyons que le Saint-Esprit est donné à tout enfant de Dieu comme acompte et garantie de son héritage éternel. Il révèle et communique les glorieuses richesses de Christ. Pour être véritablement chrétienne, toute prière comme toute œuvre doit résulter de son action. Lui seul peut assurer au croyant la communion avec son Dieu et avec ses frères.

## **8. L'Église**

Nous croyons que Dieu a voulu créer pour lui un peuple nouveau, l'Église, rassemblement de tous ceux qui auront été régénérés et réconciliés avec lui par Christ. Nous croyons que Jésus-Christ est le Seigneur de l'Église. Il la nourrit par sa Parole et la conduit par son Esprit. Il la fera paraître dans sa plénitude et sa perfection finale lors du renouvellement de toutes choses.

Nous croyons que l'Église locale est appelée à manifester, à sa mesure, la réalité du Corps de Christ. Elle est une communauté de croyants nés de l'Esprit, qui, dans l'humilité et conscients de leur faiblesse, veulent vivre ensemble à la gloire de Dieu.

Nous croyons qu'il existe, entre tous ceux qui croient en Jésus-Christ, une unité créée par l'Esprit. Il est du devoir de chaque Église locale et de chaque chrétien de la préserver pour l'honneur de leur Seigneur.

## **9. Le baptême et la cène**

Nous croyons que Jésus-Christ a institué, pour son Église, deux actes symboliques: le baptême et la cène. Les Églises locales veillent à la bonne compréhension de leur sens et en assurent une pratique digne de ce qu'ils représentent.

Nous croyons que le baptême est un acte unique, par lequel le croyant témoigne publiquement de son adhésion à la foi chrétienne. L'immersion est la forme biblique du baptême. Par ce symbole divinement choisi de la purification des péchés, le croyant exprime son union avec Christ dans sa mort, son ensevelissement et sa résurrection, ainsi que son engagement envers son Sauveur et envers ses frères. Le baptême précède logiquement l'entrée dans l'Église locale.

Nous croyons que la cène commémore et proclame la mort expiatoire de Jésus-Christ. Nous croyons que le pain et le vin sont respectivement les symboles du corps et du sang offerts par notre Sauveur sur la croix. En participant à la cène, les rachetés témoignent qu'ils sont un avec Jésus-Christ et en communion les uns avec les autres, dans la joyeuse espérance de son glorieux retour.

## **10. La résurrection, le jugement final et l'éternité**

Nous croyons que tous les morts ressusciteront, les justes et les injustes. Nous croyons au jugement final. Ceux qui auront persévéré dans l'incrédulité subiront consciemment le châtiment éternel qu'ils auront mérité, et en vertu de la grâce qu'ils auront acceptée par la foi, les rachetés jouiront d'une gloire éternelle dans la présence de leur Sauveur.

## Deuxième partie : PRINCIPES ECCLÉSIASTIQUES

### 1. L'Église locale

Nous croyons que l'Église locale est une assemblée de personnes qui ont reconnu en Jésus-Christ leur Sauveur et leur Seigneur, et qui ont manifesté, par leur baptême, leur engagement à le servir dans la communion de leurs frères.

Chaque Église locale doit, à la mesure des moyens qui lui ont été confiés par son Seigneur, et dans les circonstances qui sont les siennes, contribuer à l'édification du Corps de Christ, en aidant les chrétiens à progresser dans la foi et dans la sanctification. Par sa vie et celle de ses membres, elle rend témoignage à la grâce de Dieu dont elle célèbre la gloire par son culte. Elle annonce l'Évangile et cultive une vision missionnaire. Attentive aux besoins du monde qui l'entoure, elle s'efforce d'y répondre avec sagesse, dans un esprit de compassion et de générosité.

L'Église locale n'a qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ. Autonome et responsable pour elle-même devant Dieu, elle est indépendante en matière religieuse de toute autre autorité. Elle ne saurait cependant vivre dans l'isolement et doit, dans la mesure du possible, rechercher et entretenir des relations fraternelles avec d'autres Églises qui partagent la même foi. Pour les Églises qui en sont membres, l'Association Évangélique d'Églises Baptistes de Langue Française est le lieu privilégié où elles peuvent vivre une interdépendance et une solidarité respectueuses de leur personnalité.

Nous croyons que les Églises doivent être séparées de l'État. Les chrétiens se soumettent aux autorités civiles, sauf s'il advenait qu'elles veuillent les contraindre à agir contre leur conscience; ils intercèdent pour elles dans l'intérêt de la paix, de la justice et de la liberté.

### 2. Ministères

Nous croyons que chaque chrétien est appelé à mettre au service des autres les dons qu'il a reçus de Dieu.

Selon le Nouveau Testament la conduite de l'Église est confiée à des responsables qui peuvent être désignés de différentes manières : anciens, pasteurs, conducteurs... Ils veillent ensemble à la qualité de l'enseignement et de la vie spirituelle de l'Église locale. Sans jamais dominer sur leurs frères, ils s'efforcent d'être des exemples de vie chrétienne, se souvenant qu'ils devront rendre compte à Dieu de leur service.

L'Église locale a d'autres responsables pour remplir ses diverses missions. Il lui appartient de discerner les personnes les mieux qualifiées par leurs compétences et leur caractère chrétien pour accomplir ces tâches. Quelle que soit leur fonction, ceux ou celles qui en sont chargés l'assument sous le contrôle de l'Église, dans un esprit de désintéressement, d'humilité, de sagesse et d'amour.

C'est le privilège et le devoir des membres de l'Église de soutenir ceux qui la servent, de les seconder dans leur tâche, et d'avoir pour eux amour et respect, à cause de l'œuvre qu'ils accomplissent.

### **3. Fonctionnement**

Nous croyons que l'Église locale est souveraine dans tous les domaines qui concernent sa vie spirituelle. Cette souveraineté s'exprime dans les assemblées des membres dûment constituées. L'Église s'y efforce de discerner, à la lumière des Écritures et dans la soumission à son Seigneur Jésus-Christ, comment réaliser la vocation que Dieu lui adresse. Chacun de ses membres se met, selon ses moyens, au service de cette vocation.

L'admission des nouveaux membres, prononcée par l'Église locale, crée entre eux tous une union impliquant des droits et des devoirs, communs ou réciproques.

Nous croyons que le respect des droits de la conscience individuelle est enseigné par la Bible. Aucune conviction religieuse ne peut donc être le fruit d'une contrainte. C'est pourquoi nul ne saurait se rattacher à une Église locale sinon de son plein gré et en pleine connaissance de cause. De même, chacun reste libre de s'en retirer, si tel est son choix.

L'un des devoirs de l'Église est de conduire chacun de ses membres vers la maturité spirituelle par l'enseignement de la Parole de Dieu et l'exhortation fraternelle. Mais il peut se rencontrer dans son sein des attitudes ou des opinions qui contredisent l'Évangile de façon grave et évidente. L'Église locale peut alors se trouver dans l'obligation d'exclure, après les avoir solennellement avertis, ceux de ses membres dont la profession de foi est démentie par leur conduite, ou qui se désintéressent manifestement de sa vie, et qui repoussent les exhortations qui leur sont adressées. Ils doivent cependant continuer à bénéficier de la bienveillance et de la sollicitude de ceux qui ont eu la douleur de se séparer d'eux. Ils peuvent, sur leur demande, être réadmis dans l'Église, si l'on constate qu'ils ont changé.

Conscients des exigences de la vocation qui nous est adressée, et de la grandeur de l'espérance qui lui est attachée, nous nous confions « à celui qui peut, par la puissance qui est à l'œuvre en nous, faire infiniment au-delà de tout ce que nous demandons ou pensons. À LUI LA GLOIRE DANS L'ÉGLISE ET EN JÉSUS-CHRIST. » (Éphésiens 3.20,21)